

Tchat textuel

Webinaire « Les impacts du projet sur l'eau – Réponses à vos questions »

11 juillet 2024

Sylvie Lovaty_Naturaliste 17:55

Bonjour,

Est-ce que l'on pourra avoir le lien de la mise en ligne de la vidéo du débat ?

Merci

Modération Zoom – Claire Boudier 17:56

Bonjour Sylvie, l'enregistrement sera mis en ligne sur le site internet sur cette page :

<https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/les-impacts-sur-leau-reponse-vos-questions-5901>

Modération Zoom – Claire Boudier 18:01

Bonsoir à toutes et à tous ! L'équipe du débat sur le projet de mine de lithium dans l'Allier vous remercie de suivre ce webinaire. L'objectif de cette soirée est d'apporter des réponses à vos nombreuses questions sur les impacts potentiels du projet de mine de lithium porté par Imerys sur l'eau.

Cette rencontre se déroule dans le cadre du débat public sur le « Projet de mine de lithium dans l'Allier », organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) du 11 mars au 31 juillet 2024.

Modération Zoom – Claire Boudier 18:01

N'hésitez pas à poser vos questions ou vos réactions dans le tchat tout au long de cette réunion, des temps de synthèse des échanges écrits sont prévus au fil de la rencontre.

Nous vous rappelons que le cadre de ces échanges est la bienveillance et le respect entre participant-es, mais également envers les intervenant-es et à l'égard de l'équipe du débat public. Nous vous remercions de formuler vos propos de façon respectueuse et bienveillante.

Voici les règles du tchat :

- Pas de propos haineux, injurieux ou menaçants, qu'ils soient sexistes, racistes, homophobes, etc. ni d'attaques envers une personne ou un groupe identifié
- Pas de remarques sur le physique des intervenantes et intervenants
- Pas de spam ni de flood (répétition d'un message copié/collé)

- Pas de messages en majuscules
- Pas de messages promotionnels

En cas de manquement à ces règles, nous nous réservons le droit de vous exclure de la réunion.

De nombreuses questions collectées lors de la réunion du 30 juin ont été versées sur la plateforme participative et ont reçu des réponses de la part du maître d'ouvrage. Vous pouvez les consulter ici : <https://participer-debat-lithium.cndp.fr/>

Modération Zoom – Claire Boudier 18:10

Sur la plateforme, plus de 70 questions portent sur l'eau. Parmi celles collectées pendant la réunion du 30 juin à Vichy, 16 ont été versées sur cette plateforme. Vous pouvez en retrouver la liste précise ici : <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-07/FAQ-Les-impact-sur-l-eau.pdf>

Alina Turco - habitante 18:13

Bonjour. J'aimerais savoir si le projet est déjà validé, quel est le rôle de ce débat dans le processus?

INT - DREAL (63), Sophie SEYTRE 18:17

Bonjour Alina, le projet EMILI n'est pas autorisé à ce jour. Imerys devra obtenir une concession pour avoir le droit d'exploiter du lithium puis des demandes environnementales pour ensuite pouvoir faire des travaux miniers.

Alina Turco - habitante 18:20

Merci

Vicki-Val de Marne 18:17

Sauf dérogation du préfet !

Adrien Pittion-Rossillon 21 Pommard Attac 21 18:20

un arrêté du 7 juillet a classé le site en intérêt national majeur, ce qui permet une accélération des procédures et des dérogations administratives. (Reporterre du 9 juillet)

Modération Zoom – Claire Boudier 18:21

Bonjour, au cours de la réunion publique du 9 juillet dernier, la préfète de l'Allier et le délégué interministériel aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques se sont exprimés sur le décret 5 juillet 2024 que vous mentionnez, qui qualifie le projet de mine de lithium de projet d'intérêt national majeur (PINM). Leurs déclarations sont publiées sur le site du débat public : <https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/le-projet-declare-pinm-les-explications-de-letat-5977>

INT - DREAL (63), Sophie SEYTRE 18:21

Les concessions sont délivrées par le ministre en charge des mines. Les autorisations environnementales pour les travaux sont délivrées par le préfet. Elles font l'objet d'un encadrement strict. Les travaux peuvent également être refusés par le préfet.

Vincent Pluchart (Shifters Auvergne) 18:21

est-ce qu'un sous-comptage interne au site est prévu ?

Modération Zoom – Claire Boudier 18:27

Bonjour, pour bien répondre à votre question, pouvez-vous préciser ce que vous entendez par sous-comptage ?

Vicki-Val de Marne 18:21

Cinq projets viennent d'être qualifiés « de projets d'intérêt national majeur » par décret dans le Journal Officiel le 6-7/07 dont l'extraction et la transformation de lithium par la société Imerys dans l'Allier. <https://reporterre.net/Gabriel-Attal-se-depeche-de-passer-des-decrets-anti-ecologiques>

Florent FIGL 18:22

Bonjour,

Alina Turco - habitante 18:22

Des dérogations pour augmenter la quantité d'eau ont été possibles en Bretagne, pourquoi pas dans l'Allier : <https://reporterre.net/En-Bretagne-une-mine-d-Imerys-accapare-et-pollue-la-ressource-en-eau>

INT - DREAL (63), Sophie SEYTRE 18:24

Le décret PINM permet d'adapter les éventuelles procédures à venir (notamment instruction des permis de construire par l'Etat à la place des collectivités territoriale). Il n'est pas, et ne remplace pas, une quelconque autorisation qui reste nécessaire.

Florent FIGL 18:26

les procédés d'extractions pourront avoir des impacts sur les ressources en eau notamment dans un secteur ou des circulations thermo-minérales existent. Ces aspects sur la vulnérabilités des circulations profondes sont elles prises en considérations. Quels impacts peuvent générer les extractions sur les écoulements liées aux perméabilités de fissures.

E PRADAL 18:27

Bonjour

bonsoir

Yves 18:29

Bonsoir,

Sylvie Lovaty_Naturaliste 18:14

Bonjour. J'aimerais savoir où sera pomper l'eau ? Dans la Sioule je suppose

Modération Zoom – Claire Boudier 18:23

Bonjour, IMERYS a annoncé dans le dossier de concertation et au cours du débat vouloir prélever l'eau dans la Sioule et dans le Cher.

INT - Grégoire Jean 18:30

Il n'y aura pas de prélèvement dans le Cher, c'est l'eau de la station d'épuration qui sera utilisée.

pascaline 18:30

Bonjour

E PRADAL 18:30

si j'ai bien lu le tableau sur les autorisations de prélèvement d'eau, Imerys consommerait 2 fois moins d'eau en période d'étiage; cela veut-il dire que vous diminuez l'activité à cette période ou bien stockez-vous de l'eau en hiver pour l'utiliser en période d'étiage?

INT - Grégoire Jean 18:31

La période d'étiage ne dure qu'un tiers du temps, donc c'est un tiers des besoins pompés à ce moment.

pascaline 18:31

comment peut-on dire que pas de problèmes dans le futur sans étude HMUC ?

Jacques BERNARD 18:31

la chambre d'Agriculture nous expose la situation actuelle et sans doute à court terme, mais comment les études à moyen et long terme voient-elles évoluer le débit de la Sioule à +10ans, +20ans ?

Vicki-Val de Marne 18:32

Tenez-vous compte du réchauffement climatique à venir dans vos calculs ? (besoins en eau pour tous usages accrus)

Mig 18:33

On parle systématiquement d'étiage mais cela reste des moyennes.... il suffit d'une journée sans eau ou avec un débit trop faible pour tuer la faune en aval. Comment cela sera-t-il géré ?

INT - Grégoire Jean 18:35

Le cours de la Sioule est soutenu en cas de besoin par l'eau libérée par le barrage des Fades.

Guillaume Pszonak 18:34

Bonjour, sur les 600 000 m³/an le besoin journalier semble constant ? Un besoin maximum journalier est-il défini à ce stade ?

INT - Grégoire Jean 18:37

Le besoin est constant, le procédé industriel étant continu et régulier. Il n'y a pas de fluctuations de ces besoins

Modération Zoom – Claire Boudier 18:37

Des informations sont à votre disposition sur le site du débat :

Une fiche complémentaire au dossier du maître d'ouvrage sur « L'eau autour du site de Beauvoir » est disponible sur le site du débat <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-05/DPLithium-Imerys-Emili-fiche-07.pdf>

Vous trouverez également sur le site un rapport d'études d'Imerys : "Évaluation de l'impact de la galerie exploratoire sur les eaux souterraines et superficielles"

<https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-05/DPLithium-Imerys-Emili-rapport-etudes.pdf>

Pour plus d'informations sur les prélèvements dans la Sioule et le Cher, n'hésitez pas à consulter la fiche d'information dédiée, disponible sur le site internet du débat : « La Sioule et le Cher » <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-05/DPLithium-Imerys-Emili-fiche-07b.pdf>

Michel Jarry FNE AURA 18:40

M. Frébourg, vous aviez évoqué lors de la réunion sur l'eau la possibilité de stockage de 100.000m³ dans un bassin de la zone de carrière à Echassières et en plus de pouvoir utiliser les cavités créées dans la mine pour permettre du stockage complémentaire. Qu'en est-il ? Pouvez-vous préciser ce point et les risques de pollution qui pourraient être liés à ce stockage. Je vous remercie.

pascaline 18:42

et comment est soutenu le cours du Cher ?

INT - Grégoire Jean 18:45

Le Cher est soutenu par l'ouvrage de Rochebut-Prat

pascaline 18:50

et dans 25 ans ?

Véronique ROBERT 18:53

Encore une bassine pour soi-disant compenser ?! Alors qu'on sait que c'est contre-productif (évaporation etc..) ! Sûrement les raisons pour lesquelles ça n'a pas été mis en œuvre.

Michel Jarry FNE AURA 18:54

L'usine de conversion aura un impact fort sur le Cher. Cet impact risque de devenir problématique en raison du changement climatique. Est-il envisagé de déplacer l'usine de conversion dans un autre endroit plus favorable en terme de ressources en eau ?

pascaline 18:55

Imerys peut il nous rappeler comment sont calculés les taux de recyclage

Alina Turco - habitante 18:56

Je reformule ma question concernant la quantité d'eau autorisée : Vu qu'apparemment l'entreprise Imerys a déjà eu la stratégie de demander aux autorités une quantité d'eau bien inférieure aux besoins actuels et une fois l'autorisation obtenue, demander une dérogation (ex. Bretagne) - quelle garantie est offerte aujourd'hui pour empêcher cette dérive ?

Michel Jarry FNE AURA 18:56

;L'utilisation des rejets de la STEP pour la conversion se fera au prix d'une grande consommation d'énergie :

procède d'osmose inverse. Merci de préciser ce point

Mig 19:01

Les études seront-elles faites sur des valeurs de débits récentes? Lors de la réunion de vichy les débits de référence dataient de 2010.

Véronique ROBERT 19:10

Le débat a déjà été court-circuité par le décret passé de Béchu de Dimanche dernier qui décrète l'usine de conversion de Lithium "d'intérêt national majeur", l'Etat nous rejoue le court-circuitage comme lors du débat sur les EPRs en dépit du résultat des élections : est-ce que la CNDP va réagir ?

INT - DREAL (63), Sophie SEYTRE 19:13

Le décret PINM permet d'adapter les éventuelles procédures à venir (notamment instruction des permis de construire par l'Etat à la place des collectivités territoriale). Il n'est pas, et ne remplace pas, une quelconque autorisation qui reste nécessaire. Par construction, ce décret doit être pris avant le dépôt des demandes d'autorisation.

Vincent Pluchart (Shifters Auvergne) 19:13

Quelles sont les garanties du bon fonctionnement et de la calibration (précision) des point de contrôle de niveau de nappes ?

INT - DREAL (63), Sophie SEYTRE 19:13

La société Imerys a indiqué avoir majoré (et pas minoré) son estimation de son besoin en eau.

Pierre PICARD 19:15

Le projet est-il compatible avec la loi sur l'eau?

INT - DREAL (63), Sophie SEYTRE 19:18

Si Imerys demande une autorisation environnementale, celle-ci ne sera accordée que si le projet respecte la réglementation, dont la loi sur l'eau.

Pierre PICARD 19:18

Les techniques annoncées non jamais été utilisées à grande échelle!!!!

INT - Grégoire Jean 19:19

Nous avons testé les technologies à échelle laboratoire, puis échelle pilote. Nous allons ensuite passer par l'échelle des usines de démonstration. L'échelle pilote utilise déjà des équipements similaires aux équipements de l'usine commerciale.

Sofia Aliamet (Animation) 19:12

Je repartage la question de Madame TURCO (que j'ai reçu en message privé et qui ne peut pas activer son micro). Merci

u qu'apparemment l'entreprise Imerys a déjà eu la stratégie de demander aux autorités une quantité d'eau bien inférieure aux besoins actuels et une fois l'autorisation obtenue, demander

une dérogation (ex. Bretagne) - quelle garantie est offerte aujourd'hui pour empêcher cette dérive ?

Véronique ROBERT 19:19

Aucune !

Alina Turco - habitante 19:22

<https://reporterre.net/En-Bretagne-une-mine-d-lmerys-accapare-et-pollue-la-ressource-en-eau>

Pierre PICARD 19:22

Le décret publié ce 07 juillet va t-il garantir LE RESPECT DE LA LOI SUR L'EAU ou au contraire contourner la loi????

INT - Nicolas HARDOUIN - DDT03 19:26

Le décret reconnaissant le projet comme PINM ne permet pas de déroger aux réglementations existantes et en particulier à la loi sur l'eau.

pascaline 19:23

tant que le dossier n'est pas déposé, les chiffres restent des hypothèses et donc rien n'empêche lmerys de demander beaucoup plus pour se rassurer

Mig 19:23

Peut-on avoir une idée du budget de modification de la station d'épuration de Montluçon pour pouvoir fournir de l'eau à l'usine de conversion?

pascaline 19:26

comment lmerys peut garantir l'absence de pollution par lixivation des résidus et stériles pour les 25 ans d'exploitation de la mine ?

Alina Turco - habitante 19:28

Il y a-t-il parmi les intervenants des membres d'associations qui s'opposeraient au projet ? Il me semble que le débat serait plus équilibré si on entendaient leurs points de vue aussi.

Pierre PICARD 19:29

je fais partie de l'asso préservons la forêt des colettes

Alina Turco - habitante 19:30

Merci de prendre la parole !

Pierre PICARD 19:31

Une confrontation avec Mme Izoard peut être utile!

Modération Zoom – Claire Boudier 19:33

Comme évoqué, la préfète de l'Allier et le délégué interministériel aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques se sont exprimés sur le décret 5 juillet 2024, qualifiant le projet de mine de lithium de projet d'intérêt national majeur (PINM) au cours de la réunion publique du 9 juillet dernier. Vous pouvez consulter le replay de cette réunion ici :

https://youtu.be/p3BXkN9_Dxk

Leurs déclarations sont également publiées sur le site du débat public :

<https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/le-projet-declare-pinm-les-explications-de-letat-5977>

Emma FLORENTIN 19:33

Bonjour, nous sommes industriels de l'agroalimentaire sur saint bonnet de Rochefort, nous consommons quotidiennement l'eau de réseau et nous souhaiterions connaître les impacts directs sur notre activité à savoir: débit, qualité d'eau...

E PRADAL 19:27

les inspecteurs DREAL ont une région d'affectation unique; ils ne travaillent donc que sur des dossiers de la région dans laquelle ils travaillentil est donc normal qu'il ne connaissent pas ce qui se passe dans les autres régions

Véronique ROBERT 19:31

Ils peuvent tout de même se renseigner sur le comportement des usines qui risquent de s'installer dans leur région de compétence et ça devrait bien évidemment les intéresser et faire partie du job (ou alors, ils regardent ailleurs délibérément ?!)..

Pierre PICARD 19:35

Sur de tel projet il est inadmissible et incompréhensible qu'il n'y ait pas de lien...

Pierre PICARD 19:32

Comment allez à 450 m pour étancher les infiltrations ?

INT Fabrice Frébourg - Imerys 19:34

C'est déjà le cas dans de nombreux ouvrages souterrains (type tunnels par ex)

Pierre PICARD 19:37

Merci de donner des lieux précis

INT Jean-François Ricard - Imerys 19:45

Bonjour M. Picard, des grands contracteurs comme Soletanche Bachy font des chantiers beaucoup plus complexes que les nôtres <https://www.soletanche-bachy.com/offer-portfolio/station-orchard-et-ses-tunnels-associes-singapour/>

<https://www.soletanche-bachy.com/offer-portfolio/etanchement/>

Pierre PICARD 19:48

merci nous regarderons

Pierre PICARD 19:47

Imerys va t-il postuler à une reconnaissance d'utilité majeure par l'Europe via l'état français?

Pierre PICARD 19:54

Y a-t-il des élus présents ce soir?

Pierre PICARD 19:45

Le béton n'a pas une capacité d'étanchéité éternelle, quel avenir pour les générations futures ?

INT Jean-François Ricard - Imerys 19:49

Il existe maintenant une large gamme de produit (résines, etc ..).

Pierre PICARD 19:51

L'annonce n'a été faite que sur du béton ! et quels composants dans Les résidus?

INT Jean-François Ricard - Imerys 19:52

Il n'y a pas de solutions établies puisque nous sommes seulement à établir les besoins. Les essais de pompages nous aiderons à bien cibler le niveau d'intervention requis.

Mais c'est simplement pour répondre à votre question -> il n'y a pas que les bétons pour ce genre d'intervention

Pierre PICARD 19:56

Le soucis c'est que vous n'avez pas le recul nécessaire.

pascaline 19:40

le critical raw material act permet de déroger à la directive sur l'eau !

INT - Nicolas HARDOUIN - DDT03 19:41

Il pourrait être intéressant dans ce cas que vous précisiez vos sources

pascaline 19:58

la synthèse du projet faite par le parlement européen qui décrit à des process particuliers et spécifiques (autorité - délai) pour les projets relevant du CRMA

Boris VL (imerys) 19:59

Bonjour, par transparence, le projet EMILI publie également les arrêtés préfectoraux encadrant ses activités sur son site internet.

<https://emili.imerys.com/dossiers-reglementaires-et-autorisations-du-projet-emili>

Rubrique "exploitation des Kaolin"

INT - DREAL (63), Sophie SEYTRE 19:38

Si cela apporte un bénéfice, les inspecteurs DREAL se rapprocheront de leurs collègues inspecteurs d'autres régions. Ils ne prendront pas leurs informations dans la presse car les informations y sont trop limitées pour se faire une idée correcte d'une situation environnementale.

Alina Turco - habitante 19:51

Cette information m'a été transmise par une personne qui travaille à l'agence de l'eau. J'ai trouvé l'article pour donner le contexte mais vous pourrez sûrement avoir les informations exactes auprès de vos collègues.

Véronique ROBERT 20:00

L'article provient de la presse indépendante et indique les forces en présence : le contexte est clair. Nous sommes avertis de ce qui nous attend avec IMERYS..

Mig 19:37

Que devienne les 120m³ d'acide sulfurique qui seront utilisés quotidiennement au niveau de Montluçon ?

INT - Grégoire Jean 19:38

L'acide sulfurique utilisé sur les deux sites est neutralisé avec de la chaux.

Mig 19:39

Mais quid des éléments qui seront récupérés avec cet acide?

Alina Turco - habitante 19:41

Voire l'eau nécessaire à cette opération dans un secteur très fragile en ressource eau dans l'Allier (Montluçon)

INT - Grégoire Jean 19:41

L'acide étant utilisé à plusieurs étapes du procédé, je ne peux vous répondre rapidement.

Mig 19:45

Ok. Je suis très intéressé par des détails sur le processus qui sera retenu. Je vous remercie d'avance

INT - Grégoire Jean 19:48

Dans l'usine de concentration, l'acide n'est qu'un agent acidifiant, qui permet aux collecteurs de faire flotter les micas. Il n'a pas d'autre effet et ne "récupère" aucun élément en particulier.

Dans l'usine de conversion, l'acide est utilisé soit pour dissoudre des carbonates et les transformer en sulfates (pas de récupération d'éléments à ce stade), soit à modérer l'acidité du système de récupération du fluor par résine échangeuse d'ion. Dans ce cas, le fluor ainsi récupéré sera renvoyé sur le circuit de "zéro rejet liquide" et donc finira sous forme solide mélangé à d'autres éléments.

Mig 19:54

Merci pour ces détails.

Concernant les déchets solides, quels seront les volumes et que deviendront-ils?

INT - Grégoire Jean 19:58

Des détails sont déjà disponibles lors des retranscriptions de précédentes réunions. Je vous encourage à les consulter, vous y trouverez d'ailleurs d'autres informations sur les résidus autres. Une autre réunion (le 16 juillet) sera également consacrée à un focus entre autres sur les résidus. Je pense que ces sujets seront abordés

Mig 20:00

Justement, lors de la première réunion de Montluçon il a été évoqué que des trains évacueraient les déchets sans toutefois préciser quel serait la destination.

INT - DREAL (63), Sophie SEYTRE 20:00

En complément, les rapports d'inspection des installations d'Imerys à Echassières sont ici : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees?page=1&commune=03108>

Jean-Raymond PHILIPOT (DGALN) 20:12

En matière minière, c'est l'exploitant de minier qui doit s'exonérer de sa responsabilité en apportant la preuve d'une cause étrangère (Article L. 155-3 Code minier). Le champ du dommage minier a été étendu aux dommages environnementaux et sanitaires en 2022 (réforme du Code minier).

Par ailleurs, il existe un mécanisme d'indemnisation des dommages miniers - Fonds de garantie des assurances obligatoires (FGAO).

Véronique ROBERT 20:13

Les préfetures sont tellement généreuses avec les dérogations pour les entreprises qu'actuellement il n'y a aucune garantie qu'il n'y en aura pas dans le cas d'IMERYS (comme elle en a déjà eues en Bretagne : <https://reporterre.net/En-Bretagne-une-mine-d-Imerys-accapare-et-pollue-la-ressource-en-eau>)

Véronique ROBERT 20:18

En fait, toutes les sources (nappes phréatiques) sont polluées et toutes les marques de Nestlé sont touchées (Contrex, Hépar etc..) et oui, l'état a tu le problème pendant 2 ans.. ses eaux minérales sont depuis mélangées à de l'eau potable ordinaire traitée comme l'eau potable du robinet pour éviter les problèmes sanitaires..

Modération Zoom – Claire Boudier 20:25

Nous vous remercions d'avoir suivi cette réunion sur les impacts du projet sur l'eau, et de nous avoir transmis vos réactions ! Vous pourrez retrouver le replay et les archives de cet événement à cette page, d'ici quelques jours <https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/les-impacts-sur-leau-reponse-vos-questions-5901>

Prochain RDV en ligne le mardi 16 juillet de 18h à 20h, pour un temps d'approfondissement des sujets du débat + d'infos & inscriptions <https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/approfondissement-des-sujets-du-debat-5902>

Pierre PICARD 20:26

Très bonne intervention. Le lithium pourquoi faire ???? Prenons les données de la convention citoyenne et les propositions, pour lutter contre le dérèglement climatique. Avec un gouvernement légitime ! Ne pas imposer mais concerter !

Modération Zoom – Claire Boudier 20:26

Si nous n'avons pas pu répondre à votre question, vous pouvez toujours la publier sur la plateforme participative ! Tout au long du débat et jusqu'au 31 juillet, la maîtrise d'ouvrage et l'équipe du débat vous répondront <https://participer-la-mer-en-debat.cndp.fr/>

Pierre PICARD 19:47

Imerys va-t-il postuler à une reconnaissance d'utilité majeure par l'Europe via l'état français?

Jean-Raymond PHILIPOT (DGALN) 20:26

Le projet EMILI pourrait être proposé par IMERYS à la Commission européenne comme projet stratégique car il apporte une contribution significative pour la sécurité de l'approvisionnement de l'Union européenne pour du lithium (MP critique). Ce label ne permet aucune dérogation environnementale mais une instruction et une gestion prioritaire des litiges prioritaires.

Vicki-Val de Marne 20:26

Vraiment merci à l'équipe du débat !!!

Véronique ROBERT 20:27

Tout à fait d'accord avec Madame Alina Turco : nous baignons dans le Greenwashing structurel dans ce débat et les services de l'état ont malheureusement démontré leur défaillance avec les catastrophes industrielles de Toulouse (AZF) et de Lubrizol. Prenons un peu de champ pour réfléchir à quel monde nous souhaitons pour la vie future sur notre planète.